

CAS D'ACCIDENT ECHAFAUDAGE ROULANT : ENCORE DEUX CHUTES

1. RESUME DE L'ACCIDENT :

Pour peindre une charpente métallique, deux peintres installent un échafaudage roulant préfabriqué de 6 m de hauteur à 3 planchers. L'ossature de l'échafaudage a été montée et les planchers installés. L'un des peintres est sur l'avant-dernier plancher non protégé et tend un élément garde-corps à l'autre peintre situé sur le plancher supérieur. Ce dernier en saisissant le garde-corps perd l'équilibre et dans sa chute entraîne son collègue.

Conséquences : une fracture du crâne pour l'un, une fracture du bassin pour l'autre.

2. CAUSES DE L'ACCIDENT :

- Absence de garde-corps sur le plancher inférieur et supérieur,
- Absence de moyens d'accès,
- Absence de sensibilisation des travailleurs sur les risques liés à l'utilisation d'échafaudages roulants.

3. SOLUTIONS :

- Mise en place de garde-corps provisoires de montage pour la protection des grands côtés de l'échafaudage,
- Sensibiliser le personnel sur les risques liés à l'utilisation d'échafaudages roulants



Fig. 3 :
Montage en sésu
du deuxième



Fig. 3 :
Montage en sésu
du deuxième